

# Délinquants actuellement illégalement en liberté

*Les délinquants illégalement en liberté représentaient un risque et un besoin élevés, avaient été condamnés pour infraction avec violence et avaient participé à des incidents impliquant une évasion.*

## Pourquoi nous avons effectué cette étude

La mise en liberté sous condition dans la collectivité est une importante stratégie de gestion qui appuie la réinsertion sociale des délinquants. Les délinquants illégalement en liberté (IL) représentent un risque pour les administrations correctionnelles; toutefois, il y a peu de recherches sur cette population. La présente étude a pour but d'examiner la prévalence et le profil des délinquants actuellement illégalement en liberté dans la collectivité.

## Ce que nous avons fait

À l'aide de données sélectives, l'échantillon utilisé pour cette étude comprenait les délinquants illégalement en liberté dans la collectivité en date du 27 novembre 2022. On a aussi utilisé des données démographiques et des données sur les peines, les infractions, l'affiliation à un groupe menaçant la sécurité (GMS), le risque criminogène et le besoin, le comportement en établissement et les caractéristiques de la mise en liberté des délinquants illégalement en liberté.

## Ce que nous avons constaté

En date du 27 novembre 2022, 470 délinquants (hommes et femmes) étaient illégalement en liberté dans la collectivité : 93 % ( $n = 435$ ) des hommes et 7 % ( $n = 35$ ) des femmes. Parmi les hommes, 34 % ( $n = 147$ ) étaient des Autochtones, 13 % ( $n = 56$ ) des Noirs et 39 % ( $n = 169$ ) des Blancs. Parmi les femmes, 57 % ( $n = 20$ ) étaient des Autochtones et 26 % ( $n = 9$ ) des Blanches. Les hommes étaient âgés de 35 ans et les femmes, de 32 ans en moyenne au moment de leur mise en liberté.

La période moyenne écoulée en liberté illégale était de 13 ans ( $ET = 14,8$ ) chez les hommes et de cinq ans ( $ET = 9,4$ ) chez les femmes.

Chez les hommes, 47 % ( $n = 205$ ) purgeaient une peine de moins de quatre ans et 38 % ( $n = 166$ ) une peine de quatre à dix ans. Quatre pourcent ( $n = 17$ ) des hommes purgeaient une peine d'une durée indéterminée. Chez les femmes, la plupart (74 %,  $n = 26$ ) purgeaient une peine de moins de quatre ans. Plus de la moitié des hommes (57 %,  $n = 246$ ) et des femmes (54 %,  $n = 19$ ) purgeaient une peine pour une infraction avec violence. Six pourcent ( $n = 24$ ) des hommes étaient affiliés à un GMS.

Pendant leur incarcération, 31 % ( $n = 133$ ) des délinquants et 51 % ( $n = 18$ ) des délinquantes avaient été déclarés coupables d'infractions disciplinaires, mineures et graves. Une grande partie des délinquants illégalement en liberté avaient également eu des incidents en établissement (56 %,  $n = 242$  des hommes et 71 %,  $n = 25$  des femmes). Si l'on examine les types d'incidents, 25 %

( $n = 107$ ) des délinquants et 31 % ( $n = 11$ ) des délinquantes ont eu un incident impliquant une évasion.

Au moment de leur mise en liberté<sup>1</sup>, 43 % ( $n = 113$ ) des hommes représentaient un risque statique élevé, 54 % ( $n = 144$ ) et un besoin élevé du point de vue des facteurs dynamiques, 43 % ( $n = 106$ ) avaient un potentiel de réinsertion sociale modéré et 54 % ( $n = 135$ ) avaient une motivation modérée. Parmi les délinquantes, 52 % ( $n = 15$ ) représentaient un risque statique modéré et 69 % ( $n = 20$ ) un besoin élevé du point de vue des facteurs dynamiques, 71 % ( $n = 20$ ) avaient un potentiel de réinsertion sociale modéré et 57 % ( $n = 16$ ) avaient une motivation modérée.

En ce qui a trait aux domaines de besoins liés aux facteurs criminogènes au moment de la mise en liberté, la plupart des hommes et des femmes ont obtenu un résultat de modéré à élevé dans tous les domaines de besoins, la toxicomanie et le bien-être personnel et affectif étant les domaines de besoins prédominants.

Pour ce qui est du type de mise en liberté des délinquants, 51 % ( $n = 223$ ) ont bénéficié d'une mise en liberté non discrétionnaire et 49 % ( $n = 211$ ) d'une mise en liberté discrétionnaire. De façon similaire, 51 % ( $n = 18$ ) des délinquantes ont bénéficié d'une mise en liberté non discrétionnaire et 49 % ( $n = 17$ ) d'une mise en liberté discrétionnaire. Trente-trois pour cent des hommes ( $n = 98$ ) et 17 % ( $n = 6$ ) des femmes avaient une assignation à résidence.

## Ce que cela signifie

Les résultats montrent qu'en général les délinquants illégalement en liberté représentaient un risque et un besoin élevés, car plus de la moitié purgeaient une peine pour infraction avec violence. En outre, une grande partie des hommes et des femmes avaient été déclarés coupables d'infractions disciplinaires et avaient eu des incidents en établissement. Dans l'ensemble, cela donne à penser que l'accent continu sur les interventions correctionnelles, en établissement et dans la collectivité, est important pour favoriser la réinsertion des délinquants dans la collectivité et potentiellement réduire le nombre de délinquants illégalement en liberté.

## Pour de plus amples renseignements

Veuillez communiquer avec la [Direction de la recherche](#). Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

**Préparé par :** Dena Derksen, Angela Smeth et Shanna Farrell MacDonald

<sup>1</sup>Les résultats manquants pour le risque, le besoin, le potentiel de réinsertion sociale, la motivation et les domaines de besoins liés aux facteurs criminogènes se situaient entre 37 % et 54 %, car la

plupart de ces délinquants ont été admis dans un établissement fédéral avant la mise en œuvre de ces évaluations initiales.